

## Avis administratifs

7209855401 - AA

### Commune de MOISSY-CRAMAYEL

#### Élaboration du règlement local de publicité

#### 1ER AVIS

Par arrêté de Mme la Maire de Moissy-Cramayel n° 19/064 en date du 6 septembre 2019, est prescrite sur le territoire de la commune de Moissy-Cramayel, l'ouverture d'une enquête publique du 24 septembre 2019 au 23 octobre 2019, dates incluses, relative à la révision du règlement local de publicité (RLP).

M. François ANNIC est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont consultables sur le site internet de la ville ([www.moissy-cramayel.fr](http://www.moissy-cramayel.fr)), à la mairie de Moissy-Cramayel, place du Souvenir, BP 24, 77557 Moissy-Cramayel Cedex, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; les jeudis et samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation, à la Maison des Projets sise 50, rue de la Liberté aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront y être consignées sur le registre ouvert à cet effet, adressées par courrier libellé à «M. le commissaire enquêteur» à l'adresse indiquée ci-dessus ou envoyées à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-moissycramayel.fr](mailto:urbanisme@ville-moissycramayel.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le mardi 8 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00, le vendredi 18 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 23 octobre 2019 de 15 h 00 à 18 h 00 à la mairie de Moissy-Cramayel.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal se prononce par délibération sur l'approbation du projet de RLP, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis recueillis.

7209743601 - AA

### Commune de NONVILLE

#### Définition de Zonage des Eaux Pluviales

#### 1ER AVIS

En application de l'arrêté de M. le Maire de Nonville du 2 septembre 2019, la définition de Zonage des Eaux Pluviales seront soumises à l'enquête publique durant 32 jours, du 30 septembre au 31 octobre 2019 inclus. M. Roland DE PHILLY assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie de Nonville aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur à la mairie de Nonville, lequel les annexera au registre d'enquête.

Les pièces du dossier seront également accessibles, pour consultation, sur le site internet de la commune de Nonville à l'adresse suivante : [mairie-nonville77.fr](mailto:mairie-nonville77.fr).

Des observations pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [zonage.pluvial@nonville77.com](mailto:zonage.pluvial@nonville77.com)

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Nonville les jours et heures suivants :

- le lundi 30 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 7 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 14 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 19 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 31 octobre, de 14 h 00 à 17 h 00,

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

7209860901 - AA



### Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable de Barbizon

#### 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-25 du 12 août 2019, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable de Barbizon.

A cet effet, la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Marc VERZELEN, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 4 septembre 2019 au 7 octobre 2019 en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :  
- le jeudi 5 septembre 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Barbizon,  
- le mercredi 18 septembre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Barbizon,  
- le samedi 28 septembre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Barbizon,  
- le lundi 7 octobre 2019, entre 15 h 00 et 18 h 00 en mairie de Barbizon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique), 13, Grande Rue, 77630 Barbizon où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (le lundi de 14 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5), sur le site internet de la commune de Barbizon <http://www.barbizon.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :  
- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraplés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au

siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal avant le 7 octobre 2019 à 18 h 00 à l'attention de Jean-Marc VERZELEN, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon, 13, Grande Rue, 77630 Barbizon,  
- en ligne sur [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5)

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.barbizon.fr/> et sur le site [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique5) pendant toute la durée de l'enquête.

Les dossiers soumis à l'enquête publique comprennent :  
- les dossiers d'élaboration du PLU et du SPR arrêtés en conseil communautaire,  
- les avis des personnes publiques associées et consultées,  
- l'avis de l'autorité environnementale,  
- le bilan de la concertation.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable seront soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendés pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7208585301 - AA

### Commune de VERT-SAINT-DENIS

#### Modification du Plan Local d'Urbanisme

#### 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 101-2019 du 5 août 2019, le maire de la commune de Vert-Saint-Denis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

- mardi 3 septembre 2019 (9 h 00) au vendredi 4 octobre 2019 (18 h 00) inclus.  
Le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de clarifier le règlement en prenant en compte aussi les évolutions législatives récentes, et d'étudier les dents creuses afin d'assurer une bonne gestion du développement communal.

Le projet de modification sera approuvé par délibération du conseil municipal après enquête publique.

M. Claude POUÉY, ingénieur général, demeurant 16, allée de la Toison-d'Or, Créteil (94000), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Melun n° E19000108/77 en date du 15 juillet 2019.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'observations seront disponibles à la mairie de Vert-Saint-Denis, 2, rue Pasteur, pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête à :

- la mairie aux jours habituels d'ouverture des bureaux, le lundi de 14 h 00 à 18 h 00, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.  
- sur le site de la mairie [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr) rubrique urbanisme.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser au siège de l'enquête par écrit à M. le commissaire-enquêteur du PLU, mairie de Vert-Saint-Denis, 2, rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis, ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique@vert-saint-denis.fr](mailto:enquete.publique@vert-saint-denis.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vert-Saint-Denis les :

- mardi 3 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 4 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et sur le site internet de la mairie : [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr), rubrique urbanisme, pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de modification du PLU ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de la mairie, service urbanisme : 01 60 56 99 05.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le Maire,  
Éric BAREILLE.

7209508401 - AA

### Communes de BARVILLE-EN-GÂTINAIS et EGRY

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 31 jours sera ouverte du vendredi 27 septembre au lundi 28 octobre 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.N.C. CPENR de Barville-en-Gâtinais et Egrly concernant un parc éolien sur le territoire des communes de Barville-en-Gâtinais et Egrly.

Le dossier, comprenant notamment une étude impact une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera déposé dans les mairies de Barville-en-Gâtinais et Egrly, où le public pourra en prendre connaissance, sur support papier et informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique>)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la S.N.C. CPENR de Barville-en-Gâtinais et Egrly : 2, rue du Libre Echange, CS 95 893, 31506 Toulouse cedex 5.

La commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,

- Membres : M. Patrick ANDRE, fonctionnaire territorial de services techniques en retraite, et M. Michel VARAGNE, chef d'agence de presse en retraite.

En cas d'empêchement de M. Eugène BONNAL, la présidence de la commission sera assurée par M. Patrick ANDRE.

Un membre au moins de la commission d'enquête tiendra les permanences

suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- À la mairie de Barville-en-Gâtinais : vendredi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 - jeudi 3 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - mercredi 9 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - mardi 15 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - lundi 28 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.

- À la mairie d'Egrly : vendredi 27 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 - samedi 5 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - mardi 8 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - mercredi 16 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 - lundi 28 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Barville-en-Gâtinais et Egrly,

- par courrier à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de Barville-en-Gâtinais, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-cpenr@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-cpenr@loiret.gouv.fr)

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de Barville-en-Gâtinais et Egrly, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

## Vie de sociétés

7209525201 - VS



#### AVIS

Le 28 juin 2019, l'AG de la SAS AGENCEMENT DÉCORATION RABOTIN au capital de 40 000 euros dont le siège est à Chelles (77550), 1, rue de l'Ormeteau, Espace d'activités économiques de la Tuilerie, 438 532 692 RCS Meaux, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société par anticipation.

Pour avis.

7209580201 - VS

#### FIDUCIAIRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Avenue du Touring-Club  
77300 FONTAINEBLEAU  
27, Avenue Franklin-Roosevelt  
77210 AVON  
Téléphone : 01 64 22 80 82  
Télécopie : 01.64.22.01.74

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Avon du 30 août 2019 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Melun 1, le 2 septembre 2019, sous les mentions : Dossier 2019 00051846, référence 7704P01 2019 A 03021,

M. Marc Henri Roger BOULET et Mme Sylvie Catherine CHEREAU, son épouse demeurant ensemble à Châteaunay-sur-Seine (Seine-et-Marne 77126) 10, rue des Fontaines,

Ont vendu à M. Joao Paulo RIBEIRO LOUREIRO et Mme Alice SOARES DE OLIVEIRA, son épouse demeurant ensemble à Montreaux-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), 73, rue de Provins,

Un fonds de commerce de bar, auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac, le détail des jeux de la Française des Jeux et la diffusion de la presse, sis et exploité à Saint-Germain-Laval (Seine-et-Marne 77130) 5, rue de Provins, connu sous l'enseigne «AU SAINT GERMAIN», pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 478 283 674,

Moyennant le prix principal de cinquante cinq mille euros.  
Avec pour de possession fixée au 30 août 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la publication au BODACC au Cabinet Fiduciaire du Commerce et des Sociétés, sis 27, avenue Franklin-Roosevelt, 77210 Avon.

Pour unique insertion.

7209478201 - VS

#### CORNUS

SCI  
Au capital social de 3048,98 euros  
Siège social : Lieudit Chuteau  
77230 MOUSSY-LE-NEUF  
381 624 493 RCS Meaux

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2019, les associés ont décidé, à compter du 2 août 2019, de transférer le siège social à 3, place de l'Église, 27260 Épaignes.

Radiation du RCS du Tribunal de commerce de Meaux et immatriculation au RCS du Tribunal de commerce de Bernay.

7209038401 - VS



Bureau d'Épernay  
2, Allée de la Côte des Blancs  
Parc d'Activités des Terres Rouges  
BP 166  
51205 Épernay Cedex

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 août 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : LA MARCELLE.

Siège social : 1, place Harouard, 77440 Lizy-sur-Ourcq.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Objet principal : l'exploitation par tous moyens, directement ou indirectement, de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glacierie, boissons fraîches, salon de thé, sandwicherie et traiteur, sur place et à emporter.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède.

Agrement : les actions ne peuvent être cédées, à des tiers non associés, qu'avec l'agrément préalable des associés.

Président : M. Sébastien VELY, demeurant 1, place Harouard, 77440 Lizy-sur-Ourcq.

Directeur général : Mme Ismaëlle BRETON, demeurant 1, place Harouard, 77440 Lizy-sur-Ourcq.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux.

Le Président.